



Régionale d'élevage

MIGNIERES

14 Juin 2025





Régionale d'élevage

Exposition sans attribution de CACS

Les résultats seront pris en compte pour la grille de sélection

MIGNIERES

14 Juin 2025

Organisée par le
Club Français de l'Eurasier

Affilié à la Société Centrale Canine

Jury pressenti
Mme. Judith GOGIBUS

Placée sous le haut patronage de
M. BALZER Alexandre
Président de la Société Centrale Canine

Et
Mme Maryvonne LANDRAU
Présidente de l'association canine Maine Anjou

CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

Présentation du Comité

Correspondance : 170 Route d'Yvoire 74140 Excenevex
Téléphone : 04.50.72.56.35
E-mail : parydaudet@free.fr clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Internet : www.clubfrancaiseurasier.fr/



Adhésions en ligne : <https://my.weezevent.com/adhesion-club-francais-de-leurasier>

Présidente d'honneur : Madame Chantal MÉRY

Présidente : Pary DAUVET

Vice-présidente : Véronique MICHEL

Secrétaire : Laetitia PINAULT

Secrétaire adjointe : Angélique Colas

Trésorière : Marine CANONNE

Membres du Comité :

Axelle BROUSSE
Dominique TURPIN
Elodie NOUGUIER
Vanessa STRIPPOLI

Calendrier des prochaines spéciales, régionales et nationale 2025 :

Spéciale de race :

Mignières le 15 Juin 2025 - CACS
Perronas le 22 Juin 2025 - CACS
Aurillac le 20 Juillet 2025 - CACS
Cavaillon le 7 Décembre 2025 - CACS
Nantes le 14 Décembre 2025 - CACIB

Régionale d'élevage :

Nationale d'élevage :

Saint Honoré Les Bains les 20 et 21 Septembre 2025

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES PROPOSITIONS

ARRIVÉE ET JUGEMENTS : L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à partir de 10h00

AFFICHAGE : Les éleveurs sont invités à faire figurer sur un panneau de 45 cm sur 35 cm, le nom et l'adresse de l'éleveur, les principales récompenses obtenues par l'élevage : l'amorce des portées à vendre. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

Il est interdit de faire signer une pétition de quelque objet que ce soit sans l'accord du Président de la société organisatrice.

SERVICE VÉTÉRAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des chiens, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'information.
- b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou on-line) Pour l'engagement simultané d'un chien de la Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquis le montant.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

- CLASSES INDIVIDUELLES

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office, suivant son âge, dans l'une des classes ci-dessous :

INTERMÉDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois au jour de l'exposition.

OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition.

CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois au jour de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois au jour de l'exposition.

PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois au jour de l'exposition.

BABY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois au jour de l'exposition.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Suffisant)

VÉTÉRAN : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans au jour de l'exposition.

NEUTRE : Pour les mâles stérilisés.

CHIOT : Pour les chiens âgés de 3 mois à moins de 4 mois au jour de l'exposition.

- AUTRES CLASSES

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

COUPLE : Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

PAIRE : Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

LOT REPRODUCTEUR : Pouvant être engagé au poteau. Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être le père ou le grand-père et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'hétérogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'AFFIXE : Pouvant être engagé au poteau. Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, néz chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'hétérogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

NE CONCOURANT PAS : Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'inscription (voir le formulaire page 3). **Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte**

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : papier : 8 Mars 2023

Internet : 15 Mars 2023

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1. Des engagements
L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de le rembourser même après les avoir acceptés.
2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
 - a) Ceux refusés par le Service Vétérinaire.
 - b) Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
 - c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
 - d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
 - e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officiels sont sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur rôle d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS :

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRÈS BON : ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT : est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ : Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.
Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a des fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvre, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Chiot, Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRÈS BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'organisation du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS :

Pourront être exclues temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
 - Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
 - Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
 - Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.
- RESPONSABILITÉS :** La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelle cause que ce soit.
- Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.
- Par le fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.
- Tous les cas non prévus au règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

TRÈS IMPORTANT

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avs aux exposants résidant en France

Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un département infecté de rage ou reconnu indienne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4317, 50-4318 et 50-4319.

La validité du certificat débute : en cas de primo-vaccination un mois après la date de sa délivrance la date du début et de fin de validité doit être portée sur le certificat. En cas de vaccination de rappel le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.
Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra être justifiée à tous. Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, une photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement

Avs aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an.

EPREUVE DU T.A.N. - TEST D'APTITUDES NATURELLES -

Âge minimum : 9 mois

L'éducation du chien et le milieu dans lequel il évolue jouent un rôle important mais ne compensent pas toujours les faiblesses de son caractère.

Le test du TAN est basé sur l'observation de la différence entre l'inné et l'acquis du chien. Il ne fait appel à aucune préparation, il ne s'agit pas d'une épreuve avec des exercices à réaliser.

Son but est de détecter les sujets peureux ou agressifs en observant leur comportement dans un environnement et dans des situations isolées.

Ce test peu complexe permet de valoriser les chiens particulièrement stables et bien équilibrés.

CONFIRMATION

Âge minimum : 12 mois

DOCUMENTS À REMETTRE OBLIGATOIREMENT AU JUGE LORS DE LA CONFIRMATION : LE FORMULAIRE DE LA SCC CORRECTEMENT REMPLI ET SIGNÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE, ACCOMPAGNÉ DU TITRE DE NAISSANCE ET LA CARTE DE TATOUAGE DU CHIEN À CONFIRMER.

IL EST RAPPÉLÉ QUE SEUL UN JUGE FRANÇAIS PEUT ASSURER LA CONFIRMATION.

IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE VACCINER LES CHIENS CONTRE LA RAGE, LA TOUX DE CHENIL ET LA GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS

LA VENTE DE CHIOTS EST INTERDITE

Programme

Samedi 14 Juin 2025

08h00 : Ouverture des portes - Entrée des chiens et contrôle vétérinaire

09h00 : Passage du TAN

10h00 : Début des jugements- Toutes les classes seront jugées par Mme Judith GOGIBUS

13h00 : Apéritif offert par le club suivi d'une table espagnole

15h00 : Ring d'honneur : ordre des jugements :

Meilleur baby, puppy, jeunes, champion, vétérán

Meilleur de race et meilleur de sexe opposé

(Entre les meilleurs mâles et femelles des classes : Jeunes, Intermédiaire, Ouvertes, Champions)

Meilleurs couples (sujets de sexe opposé au même propriétaire)

Meilleurs paires (sujet de même sexe au même propriétaire)

Meilleurs lots d'élevage (3 à 5 chiens nés chez le même producteur)

Lot de reproducteur (1 parent et 3 de ses descendants)

18h00 : Sortie des chiens

Les horaires sont donnés à titre indicatif, ils pourront évoluer en fonction du déroulement de la journée.

MERCI DE RAMASSER LES DÉJECTIONS de vos chiens sur le terrain si vous souhaitez qu'il y ait une régionale l'année prochaine dans le même lieu. Nous vous en remercions.

Statistiques des chiens inscrits

5e GROUPE

EURASIER.....26

PUPPY MALES.....	De 1 à 1.....	1
JEUNE MALES.....	De 2 à 4.....	3
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 5 à 5.....	1
OUVERTE MALES.....	De 6 à 8.....	3
CHAMPION MALES.....	De 9 à 9.....	1
BABY FEMELLES.....	De 10 à 10.....	1
PUPPY FEMELLES.....	De 11 à 13.....	3
JEUNE FEMELLES.....	De 14 à 16.....	3
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 17 à 20.....	4
OUVERTE FEMELLES.....	De 21 à 23.....	3
VETERAN FEMELLES.....	De 24 à 24.....	1
TAN FEMELLES.....	De 25 à 26.....	2

Soit 26 chiens inscrits pour 12 classes dans le 5e Groupe

Soit 26 chiens inscrits pour 12 classes à l'exposition de R.E. Eurasier - Mignières (28)



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



DIRECTIVES D'ÉLEVAGE

Dans le cadre de sa mission de protection de l'EURASIER, le Comité du CFE a estimé nécessaire de préciser les **conditions d'élevage qui doivent être obligatoirement suivies par tout éleveur**, et pas seulement les éleveurs membres du CFE et/ou titulaires d'un affixe.

Ces directives d'élevage ne concernent pas les méthodes de sélection par les lignées mais ont été élaborées en vue de la **protection de la santé des reproducteurs et de leur progéniture**.

Elles tiennent compte de la spécificité biologique de notre race (apparition des premières chaleurs, fréquence des chaleurs, prolificité, etc.), et vous remarquerez qu'elles ne sont vraiment pas trop restrictives. Elles constituent aussi **l'éthique de l'élevage que nous nous devons tous de suivre par respect pour nos Eurasiers** et rappellent l'engagement moral que nous prenons tous en faisant naître des chiots dont, il ne faut pas l'oublier, nous sommes pleinement responsables.

Le respect de ces directives est impératif pour pouvoir figurer sur la liste des éleveurs du CFE, ainsi que dans les annonces de portées.

1. L'éleveur, qu'il soit occasionnel (particulier produisant une seule portée) ou non, ainsi que les propriétaires d'étalons, s'engagent à ne **produire que des chiens INSCRITS AU L.O.F.**, donc issus de parents dûment confirmés avant la saillie.

2. Les éleveurs, qu'ils soient occasionnels ou non, doivent être titulaires du **certificat de capacité** pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèce domestique (Code Rural, article L.214-6, L.215- 9 & 10). Les éleveurs produisant plus d'une portée dans l'année doivent être titulaires d'un numéro de siret et posséder des locaux en règle.

3. **Une femelle ne doit pas être saillie avant l'âge de 15 mois et pas après 3 ans révolus pour une première portée. Une chienne ne doit plus avoir de portée après son 9ème anniversaire. Dans sa vie, une chienne ne doit pas avoir plus de 6 portées. L'intervalle minimum pour les chiennes, entre deux portées, devra être de douze mois environ.**

4. Un étalon ne peut reproduire avant l'âge de **12 mois** (âge minimum pour le dépistage de la dysplasie de la hanche).

5. Les éleveurs ainsi que les propriétaires d'étalons s'engagent à se conformer aux directives données par le CFE, et à lui **déclarer les problèmes d'origine présumée héréditaire** décelés chez leurs reproducteurs ; dans le cas d'une maladie héréditaire à transmission présumée Mendélienne, ils s'engagent à enlever de la reproduction les reproducteurs en cause. Toutefois, si un test génétique existe pour le dépistage de ces maladies, un porteur sain hétérozygote pourra reproduire avec un animal sain homozygote (indemne). **Il est demandé aux éleveurs et propriétaires d'étalons de faire connaître tout problème de santé rencontré sur les chiots pour établir une base de données et des statistiques (ces informations ne seront pas divulguées).**

6. Il est demandé aux éleveurs, qu'ils soient occasionnels ou non, et aux propriétaires d'étalons, de faire **radiographier leurs reproducteurs** en vue du dépistage de la dysplasie de la hanche. Un chien dysplasie B ne pourra reproduire qu'avec un chien dysplasie A ou B. Il est déconseillé de faire reproduire un chien de stade C, et en aucun cas il ne devra reproduire avec un chien dysplasie autre que A. **Au-delà du stade C, la reproduction est interdite.**

7. De la même manière, les éleveurs et les propriétaires d'étalons devront faire dépister leurs chiens pour la **luxation de la rotule**. Un chien stade 1 ou 2 ne devra reproduire qu'avec un stade 0.

8. Il est également demandé que les chiens soient testés pour le **DANDY WALKER** avant la mise à la reproduction. Les chiens atteints ne doivent pas reproduire, et les porteurs sains ne pourront être mariés qu'avec des sujets sains homozygotes. Il est déconseillé de faire reproduire les porteurs sains nés à partir du 01/01/2020.

9. **Ne devra pas reproduire également tout chien ayant subi une opération pour des problèmes d'origine présumée héréditaire** (hanches, rotules, yeux) ou sous traitement à vie pour une maladie présumée héréditaire.

10. Les éleveurs acceptent de se soumettre à **tout contrôle de leur élevage** effectué par une personne mandatée par le Comité du CFE, la S. C. C., la D.D.P.P ou les Services de la Répression des Fraudes.

11. L'éleveur devra présenter au moins une fois dans la vie du chien chacun de ses reproducteurs lors des **Expositions Nationales ou Régionale d'Élevage du C.F.E.**, de préférence avant qu'il reproduise et dans une classe pour adulte(intermédiaire, ouverte ou champion).

12. Lors de la vente d'un chien, **l'éleveur doit fournir à l'acheteur :**

- un certificat de vente,
- le carnet de vaccination du chien, les rappels de vaccination nécessaires ayant été faits dans le cas où le chien est vendu après l'âge de trois mois,
- la carte d'identification par puce électronique,
- le certificat de naissance ou, s'il ne l'a pas encore, le numéro du dossier d'inscription de la portée à la S. C.C.,
- des conseils écrits se rapportant à l'élevage, l'éducation et l'alimentation du chiot.

13. L'éleveur est moralement responsable des chiots qu'il a fait naître jusqu'à leur mort naturelle.

14. Lors de la vente des chiots, il doit **s'enquérir du motif d'achat et éventuellement refuser la vente** si le caractère spécifique de la race ne correspond manifestement pas aux motivations de l'acquéreur ou à son mode de vie.

15. L'éleveur doit assurer le « **service après-vente** » de ses chiots en prodiguant tous les conseils nécessaires, même après que les chiots auront quitté son élevage.

16. Si le propriétaire ne peut garder son chien, pour une raison valable, il mettra tout en œuvre pour **les replacer au mieux**, aux frais du propriétaire.

17. Les éleveurs s'engagent à ne pas céder leurs produits à des revendeurs, ni à vendre en salon du chiot.

18. L'éleveur, lors de la vente de ses chiots, parlera à l'acquéreur de **l'existence du CFE**, et éventuellement lui remettra une demande d'adhésion comportant sa signature de parrainage.

19. L'éleveur doit inciter les propriétaires des chiens issus de son élevage à **les faire confirmer**, éventuellement en envoyant une lettre à l'âge de la confirmation, mentionnant les dates d'expositions canines dans la région concernée.

20. Les éleveurs doivent assurer à leurs chiens **en fin de carrière reproductrice des conditions de vie décentes**. En aucun cas, leur euthanasie pour convenance personnelle n'est acceptable.

Ces directives d'élevage correspondent à l'éthique du Club.

N.B. - Les Directives d'Élevage sont révisables à tout instant sur décision du Comité.

TRADUCTION: Dr. J.-M. Paschoud et Prof. Raymond Triquet.
Version originale (DE). Révision : Iris Borianne et Prof. R. Triquet.

ORIGINE: Allemagne.

DATE DE PUBLICATION DU STANDARD OFFICIEL EN VIGUEUR: 04/09/2019.

UTILISATION: Chien de compagnie.

CLASSIFICATION FCI:

- Groupe 5 : Chiens de type Spitz et de type primitif.
- Section 5 : Spitz asiatiques et races apparentées.
- Sans épreuve de travail.

BREF APERCU HISTORIQUE : Par le croisement d'un Chow-Chow avec un Spitz loup fut créée en 1960 une nouvelle race canine du nom de « Wolf-Chow » (Chow-Loup). Après des croisements avec des Samojèdes, la race fut reconnue par la FCI sous le nom de « Eurasier ». **Le fondateur de la race est Julius Wipfel.**



ASPECT GÉNÉRAL: Chien de type Spitz, de taille moyenne aux proportions harmonieuses et aux oreilles dressées qui présente plusieurs variétés de couleur ; la longueur du poil est telle qu'elle permet d'apprécier les proportions du corps ; l'ossature est moyennement lourde.

PROPORTIONS IMPORTANTES: La longueur du corps est légèrement supérieure à la hauteur au garrot. La longueur du museau et celle du crâne sont approximativement identiques.

COMPORTEMENT / CARACTÈRE: Fier, calme, bien équilibré avec seuil de réaction élevé ; vigilant et attentif sans être bruyant ; d'un attachement très marqué envers la famille de ses maîtres. **Vis-à-vis des étrangers, reste calme sans les importuner.**

Pour atteindre le plein essor de ces qualités l'Eurasier a besoin d'un contact humain étroit et ininterrompu dans le cadre familial et doit jouir d'une éducation pleine de compréhension, mais rigoureuse et suivie.

TÊTE: Crâne harmonieux, pas trop large ni trop étroit ; vu de dessus et de profil en forme de coin ; les axes longitudinaux du crâne et du chanfrein sont parallèles.

REGION CRANIENNE :

Crâne : Région frontale plate avec sillon médian bien perceptible. Protubérance occipitale bien marquée.

Stop : Peu marqué.

REGION FACIALE :

Truffe : De grandeur moyenne, de couleur noire.

Museau : Harmonieux, ni trop lourd ni trop pointu ; va en s'amenuisant vers la truffe ; chanfrein droit de même que les branches de la mandibule.

Lèvres : Bord des lèvres bien tendu, de couleur noire.

Mâchoires/dents : Mâchoires fortes, arcade mandibulaire large. Denture robuste et complète (42 dents selon la formule dentaire) ; articulé en ciseaux (les incisives supérieures recouvrent en un contact étroit la face antérieure des incisives inférieures) ou en pince (les incisives sont en contact par leur bord libre) ; prémolaires et molaires bien alignées sans interruption ni manque ; toutes les dents sont implantées à l'équerre dans les mâchoires.

Joues : Peu marquées.

YEUX: Foncés, de grandeur moyenne, ni trop enfoncés ni trop saillants ; ouverture palpébrale légèrement oblique ; les paupières épousent rigoureusement la forme du globe oculaire ; leur bord est pigmenté de noir.

OREILLES: Séparées l'une de l'autre d'environ une largeur d'oreille mesurée à son attache ; de grandeur moyenne et de forme triangulaire ; dressées, les sommets légèrement arrondis ; les 4 sommets des deux oreilles et le centre du stop forment un triangle presque équilatéral.

COU: De longueur moyenne, en harmonie avec l'ensemble, bien musclé ; peau de la gorge bien appliquée et tendue. Raccordement bien équilibré de la tête au corps.

CORPS:

Vue d'ensemble : Tronc solide, pas trop court.

Garrot : Bien marqué.

Dos : Ferme et rectiligne ; très bien musclé.

Rein : De bonne longueur et largeur, très bien musclé.

Croupe : **Presque horizontale**, large et solide.

Poitrine : Elle descend jusqu'au niveau des coudes ; côtes arrondies de forme ovale ; poitrail bien développé, sans, cependant, être trop marqué ; sternum long, se prolongeant loin vers l'arrière.

Ligne du dessous et ventre : **Légèrement relevée dans la région du ventre, les flancs sont légèrement rentrés.**

QUEUE: Attachée haut, ronde et ferme, de bonne épaisseur et allant en s'amenuisant vers son extrémité; touffue, elle est portée soit rabattue en avant sur le dos, soit très légèrement recourbée de côté ou enroulée; si elle pend, elle atteint le jarret.

MEMBRES :

MEMBRES ANTERIEURS :

Vue d'ensemble : Vue de face d'aplomb et parallèles ; de profil, les angles sont **bien** angulés ; le bras et l'avant-bras sont presque de même longueur.

Épaule : Bien musclée ; les omoplates sont légèrement obliques.

Bras : De longueur moyenne et bien musclé.

Coude : Bien au corps.

Avant-bras : De longueur moyenne, bien musclé.

Métacarpe : De longueur moyenne ; **solide** ; vu de face absolument d'aplomb ; vu de profil légèrement incliné vers l'avant.

Pieds antérieurs : Ovals ; doigts bien serrés, modérément cambrés ; ongles solides, de couleur foncée ; coussinets résistants, bien épais, de couleur noire ; poil abondant entre les coussinets digités.

MEMBRES POSTERIEURS :

Vue d'ensemble : Vue de derrière d'aplomb et parallèles ; de profil, les angles sont **bien** angulés ; la cuisse et la jambe sont presque de même longueur.

Bassin : En position légèrement oblique.

Cuisse : De longueur moyenne et fortement musclée.

Grasset (genou) : Ferme, angle pas trop ouvert.

Jambe : De longueur moyenne, bien musclée.

Jarret : Pas trop descendu, ferme, ni clos ni ouvert, **stable, pas trop en avant.**

Métatarse : Large et de bonne longueur ; d'aplomb vu de profil.

Pieds postérieurs : Ovals ; doigts bien serrés, modérément cambrés ; ongles solides, de couleur foncée ; coussinets résistants, bien épais ; poil abondant entre les coussinets digités.

ALLURES: Couvrant bien le terrain, avec une bonne poussée des postérieurs et une bonne extension des antérieurs. Le dessus, en action, est solide et bien équilibré. Antérieurs et postérieurs se portent droit devant. Quand la vitesse augmente, les membres se rapprochent. Allure préférée : le trot.

PEAU: Bien appliquée, pigmentée.

ROBE:

Qualité du poil : Sur tout le corps sous-poil dense et **poil de couverture** mi-long, raide et couché sans être serré ; poil court sur le museau, la face, les oreilles et les faces antérieures des membres ; la queue, la face postérieure des antérieurs (franges) et des postérieurs (culotte) offrent un **poil de couverture plus long** ; sur l'encolure, le poil n'est qu'un peu plus long que sur le corps, sans former de crinière.

Couleur du poil : Toutes les couleurs et toutes les combinaisons de couleurs sont admises excepté le blanc pur et la robe pie.

TAILLE ET POIDS :

Hauteur au garrot : Mâles 52-60 cm,

Femelles 48-56 cm.

Poids : Mâles **22-30** kg,

Femelles 18-26 kg.

L'équilibre des proportions est déterminant ; cependant les valeurs moyennes de taille et de poids suivantes sont idéales et recherchées :

Hauteur au garrot : Mâles 56 cm,
Femelles 52 cm.

Poids : Mâles 26 kg,
Femelles 22 kg.

DEFAUTS: Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité et de ses conséquences sur la santé et le bien-être du chien.

DEFAUT GRAVES:

- Forte dépigmentation.
- Stop très marqué et (ou) crâne fortement en bombé.
- Angulation droite aux postérieurs.
- Carpe fortement fléchi.
- Dos affaissé ou carpé.
- Manque de trois ou quatre P2.
- Manque d'une ou plusieurs P1 de même que le manque simultané de deux P2 ou davantage.
- Queue visiblement ouverte, non couchée.
- Queue courte.
- Caractères liés au sexe insuffisamment prononcés.

DEFAUTS ENTRAINANT L'EXCLUSION:

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.
- Absence d'une ou de plusieurs incisives ou canines.
- Absence d'une ou de plusieurs prémolaires 3 ou 4.
- Absence d'une ou de plusieurs molaires 1 ou 2.
- Anomalies de l'articulé.
- Entropion, ectropion ; yeux trop enfoncés, trop petits.
- Oreilles semi-dressées, oreilles tombantes.
- Queue cassée.
- Chevauchement des articulations tarsiennes. Articulation du jarret instable : mouvement anormal du chien debout vers l'avant ou vers le côté.
- Robe pie.
- Blanc pur.

N.B. :

- Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum.
- Seuls les chiens sains et capables d'accomplir les fonctions pour lesquelles ils ont été sélectionnés, et dont la morphologie est typique de la race, peuvent être utilisés pour la reproduction.

Les dernières modifications sont en caractères gras.



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



POINTS DE NON-CONFIRMATION

Adoptés par la SCC le 02/02/2021 revus par rapport au standard FCI n° 291 du 17/02/2020

Préambule : Les points de non-confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non-confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

TYPE GÉNÉRAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Taille différente des valeurs suivantes :
 - Mâles : 52 – 60 cm (tolérance de +/- 1 cm)
 - Femelles : 48 – 56 cm (tolérance de +/- 1 cm)

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Oreilles semi-dressées, oreilles tombantes.
- Queue cassée.
- Yeux trop enfoncés, trop petits.
- Chevauchement des articulations tarsiennes. Articulation du jarret instable : mouvement anormal du chien debout vers l'avant ou vers le côté.

ROBE :

- Blanc pur.
- Robe pie.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Entropion, ectropion.
- Absence d'une ou de plusieurs incisives ou canines.
- Absence d'une ou de plusieurs prémolaires 3 ou 4.
- Absence d'une ou de plusieurs molaires 1 ou 2.
- Anomalie de l'articulé.

CARACTÈRE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



DEMANDE D'ADHÉSION

☐ **Nouvelle adhésion**

☐ **Renouvellement**

Nom du parrain :

Numéro d'adhérent :

Je soussigné(e) :

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Mail :

demande mon adhésion au club Français de l'Eurasier en qualité de :

- Membre actif : cotisation annuelle : 36€
- Couple : cotisation annuelle : 42€ Nom du conjoint
- Membre bienfaiteur : cotisation annuelle : 60€

Date et Signature :

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de : **Club Français de l'Eurasier**
et de l'adresser à :

Elodie Nougier - 17 Rue du Moulin - 38420 Domène

Adhésion en ligne possible : <https://my.weezevent.com/adhesion-club-francais-de-leurasier>



Statistiques des chiens inscrits

5e GROUPE

EURASIER.....	26
PUPPY MALES.....	De 1 à 1..... 1
JEUNE MALES.....	De 2 à 4..... 3
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 5 à 5..... 1
OUVERTE MALES.....	De 6 à 8..... 3
CHAMPION MALES.....	De 9 à 9..... 1
BABY FEMELLES.....	De 10 à 10..... 1
PUPPY FEMELLES.....	De 11 à 13..... 3
JEUNE FEMELLES.....	De 14 à 16..... 3
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 17 à 20..... 4
OUVERTE FEMELLES.....	De 21 à 23..... 3
VETERAN FEMELLES.....	De 24 à 24..... 1
TAN FEMELLES.....	De 25 à 26..... 2

Soit 26 chiens inscrits pour 12 races dans le 5e Groupe

Soit 26 chiens inscrits pour 12 classes à l'exposition de R.E. Eurasier -
Mignières (28)

JURY

Mme GOGIBUS Judith (24)

EURASIER

CLASSE PUPPY Mâles : 1	CLASSE JEUNE Mâles : 3
CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 1	CLASSE OUVERTE Mâles : 3
CLASSE CHAMPION Mâles : 1	CLASSE BABY Femelles : 1
CLASSE PUPPY Femelles : 3	CLASSE JEUNE Femelles : 3
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 4	CLASSE OUVERTE Femelles : 3
CLASSE VETERAN Femelles : 1	

EURASIER

CLASSE PUPPY MALES - JUGE Mme GOGIBUS Judith

1er TRES
PROMETTEUR

Meilleur Puppy

1 **VANDAL IBLYS TAKOBA DES LEGENDES DE RETZ**

LOF : 024667 Tat : 250268781499352 né le 24/09/2024 (NASHOBA GUITIK DES LEGENDES DE RETZ X TAKYNE RAVOS DES LEGENDES DE RETZ) Prod. Mme MARTINEAU Patricia Prop. Mlle GUIGNARD--MINI Louise

CLASSE JEUNE MALES - JUGE Mme GOGIBUS Judith

1er EXCELLENT

2 **SPITZ FAMILY BRAVO**

LKF : LV-61630/24 Tat : 944125000026536 né le 20/04/2024 (DOBY VOM LOEKAMP X LEIONSPITZQUITE SPECIAL JUNICE) Prod. Mme SPITZ FAMILY DACE JANSONE Prop. Mme MARTINEAU Patricia

2e EXCELLENT

3 **YEMUND VALKO JOGGIE DES MURMURES DE SIGRUNE**

LOF : 022649/02378 Tat : 250268781162238 né le 12/03/2024 (JOKAI VELCRO DES LEGENDES DE RETZ X SIGGIE DES JOLIES FEES) Prod. Mme COURCELLE Marine Prop. Mlle HUGAIN Annaëlle

3e TRES BON

4 **VOLT DES CERBERES DE GAIA**

LOF : 023594 Tat : 250268781467587 né le 13/08/2024 (PRINCE X TARA IDYLLES DE LA DEESSE NEITH) Prod. Mme GUIGNARD-MINI Louise Prop. Mlle GUIGNARD--MINI Louise

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE Mme GOGIBUS Judith

1er EXCELLENT

5 **USKO DES CERBERES DE GAIA**

LOF : 022024 Tat : 250268502282761 né le 30/11/2023 (RUBEN X TARA IDYLLES DE LA DEESSE NEITH) Prod. Mme GUIGNARD-MINI Louise Prop. Mlle GUIGNARD--MINI Louise

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE Mme GOGIBUS Judith

2e EXCELLENT

6 **SHADOWHUNTER DE L'ODYSSEE DES MUSES**

LOF : 015731/01971 Tat : 250269590395572 né le 30/01/2021 (LINOOK OF BLUE FAIRY X PROMESSE DES CRINIÈRES DE FEU) Prod. Mme ESCRIBA Jessica Prop. Mlle BORREDON Sybil

3e EXCELLENT

7 **TORNE SJOVAN DES DELICES DE BELTAINE**

LOF : 019433/02320 Tat : 250268780608697 né le 03/11/2022 (REVAN QI'RA DES DELICES DE BELTAINE X SWEDISH SJOVN DES DELICES DE BELTAINE) Prod. Mme PINAULT Laetitia Prop. Mme BOEHM-MORIN Christine

1er EXCELLENT

8 **UUKHAN JOURNOS DES LEGENDES DE RETZ**

LOF : 020991/02305 Tat : 250268780729460 né le 25/03/2023 (MINOS DES LEGENDES DE RETZ X EVERENDEAVOR JOURNEY) Prod. Mlle MARTINEAU Patricia Prop. Mme MARTINEAU Patricia

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE Mme GOGIBUS Judith

1er EXCELLENT

9 **RAIMBOW IVAORI DES LEGENDES DE RETZ**

Meilleur de Race

LOF : 015081/01910 Tat : 250268743362544 né le 06/07/2020 (MAORI DU ROYAUME DES ETANGS X IVANNA FILUCRO DES LEGENDES DE RETZ) Prod. Mme MARTINEAU Patricia Prop. Mme FAYE Chantal

CLASSE BABY FEMELLES - JUGE Mme GOGIBUS Judith

1er TRES
PROMETTEUR

Meilleur Baby

10 **AD VITAM DES LEGENDES DE RETZ**

LOF : ? Tat : 250268781579703 née le 03/02/2025 (UCCELO DES LEGENDES DE RETZ X EVERENDEAVOR JOURNEY) Prod. Mme MARTINEAU Patricia Prop. Mme MARTINEAU Patricia

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE Mme GOGIBUS Judith

- 1er TRES PROMETTEUR **11** **VENESKA OOMGAS DES LEGENDES DE RETZ**
LOF : 024953 Tat : 250268781579530 née le 18/11/2024 (SARGAS MAIOBA DES LEGENDES DE RETZ X OOMY FILITO DES LEGENDES DE RETZ) Prod. Mme MARTINEAU Patricia Prop. Mme MARTINEAU Patricia
- 3e PROMETTEUR **12** **VICHY DE PRANA DES LOUPS**
LOF : 024564 Tat : 250269591404147 née le 02/11/2024 (UNAFORTUNAS NORTHERN LIGHT X ALBIONSPITZ AURORE) Prod. Mme CANONNE Marine Prop. Mme MARTINEAU Patricia
- 2e TRES PROMETTEUR **13** **VICTORY ORPHEE DES TERRES SACREES DE RIAM**
LOF : 024355 Tat : 250268502288367 née le 24/11/2024 (PRINCE X SOLENZARA SIAM SNORRYJOY DE LA TRIBU DE LOYCE) Prod. Mme CHAUTY Aurore Prop. Mlle GUIGNARD--MINI Louise

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE Mme GOGIBUS Judith

- 2e EXCELLENT **14** **VENUS DES CERBERES DE GAIA**
LOF : 023592 Tat : 250268781467586 née le 13/08/2024 (PRINCE X TARA IDYLLES DE LA DEESSE NEITH) Prod. Mme GUIGNARD-MINI Louise Prop. Mlle GUIGNARD--MINI Louise
- BON **15** **VISHKA DES CERBERES DE GAIA**
LOF : 023595 Tat : 250268781467477 née le 13/08/2024 (PRINCE X TARA IDYLLES DE LA DEESSE NEITH) Prod. Mme GUIGNARD-MINI Louise Prop. Mlle GUIGNARD--MINI Louise
- 1er EXCELLENT **16** **VITANY MAIGGY DES LEGENDES DE RETZ**
LOF : 023323 Tat : 250268781335687 née le 10/05/2024 (AMENTINO'S ZIGGY X MAIVY DU ROYAUME DES ETANGS) Prod. Mme MARTINEAU Patricia Prop. Mme MARTINEAU Patricia
- Meilleur Jeune

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE Mme GOGIBUS Judith

- ABSENT **17** **UMBRELLA PHOENIX DES CERBERES DE GAIA**
LOF : 022022/03159 Tat : 250268502282741 née le 30/11/2023 (RUBEN X TARA IDYLLES DE LA DEESSE NEITH) Prod. Mme GUIGNARD-MINI Louise Prop. Mlle GUIGNARD--MINI Louise
- 2e EXCELLENT **18** **UNITY MALORI DES LEGENDES DE RETZ**
LOF : 022360 Tat : 250268781004999 née le 13/10/2023 (MAORI DU ROYAUME DES ETANGS X MALAKY DES LEGENDES DE RETZ) Prod. Mme MARTINEAU Patricia Prop. Mme MARTINEAU Patricia
- 3e TRES BON **19** **USKA DU ROYAUME DE FREYR**
LOF : 021395/03087 Tat : 250269610966659 née le 29/08/2023 (O'NEELS X OMATICAYA) Prod. M. LAMBERT Thierry Prop. Mlle ROUSSELLE Ophélie
- 1er EXCELLENT **20** **VALKNUT DE PRANA DES LOUPS**
LOF : 022995 Tat : 250269591155241 née le 06/03/2024 (NASHOBA DES DELICES DE BELTAINE X PSYKOKWAK SKY'MARVEL DU ROYAUME D'EBENE) Prod. Mme CANONNE Marine Prop. Mme PINAULT Laetitia
- Meilleur de sexe Opposé

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE Mme GOGIBUS Judith

- 1er EXCELLENT **21** **RILEY NANOBA DES LEGENDES DE RETZ**
LOF : 014549/02325 Tat : 250268501885626 née le 03/06/2020 (NASHOBA GUITIK DES LEGENDES DE RETZ X NANOI-FREELAOS DES LEGENDES DE RETZ) Prod. Mme MARTINEAU Patricia Prop. Mme MARTINEAU Patricia
- 3e EXCELLENT **22** **TARA IDYLLES DE LA DEESSE NEITH**
LOF : 018289/02660 Tat : 250269590914902 née le 01/02/2022 (LAOS YELAOS DES LEGENDES DE RETZ X NEITH GASUN AU FENUA HERENUI EURASIER) Prod. Mme VAULT-DESCHAMPS Eva Prop. Mlle GUIGNARD--MINI Louise
- 2e EXCELLENT **23** **TUMBIA MYA'SUN DU ROYAUME D'EBENE**
LOF : 020609/03020 Tat : 250268780723109 née le 31/12/2022 (ALBIONSPITZ BLINDING SUN X RISE UP FOR MYA JOY'DEXTER DU ROYAUME D'EBENE) Prod. Mme ZAIMECHE Margaux Prop. Mlle ROUSSELIN Abélie

1er EXCELLENT

24

LOUMI-IM-PHILIP DU ROYAUME D'EBENE

Meilleur Vétéran

LOF : 009000 Tat : 250269802626715 née le 22/10/2015 (FANCY PHILIP AV NIXENSPITZE X
DAODEJING HANA NO HIMEKO FUDORI) Prod. Mlle ZAIMECHE Margaux Prop. Mme SOULIE
Marie-France

Liste des exposants
R.E. Eurasier - Mignières (28) samedi 14 juin 2025

B

BOEHM-MORIN Christine	()	7
BORREDON Sybil	()	6

C

CHAMEROY Erwan	()	25
----------------	----	----

F

FAYE Chantal	()	9
--------------	----	---

G

GUIGNARD--MINI Louise	()	4-5-13-14-15-17-22
-----------------------	----	--------------------

H

HUGAIN Annaëlle	()	3
-----------------	----	---

M

MARTINEAU Patricia Clos du Breil 1, chemin des Roches aux Chiens 49380 CHAMP SUR LAYON	8-10-11-12-16-18-21
--	---------------------

P

PINAULT Laetitia	()	20-26
------------------	----	-------

R

ROUSSELIN Abélie	()	23
ROUSSELLE Ophélie	()	19

S

SOULIE Marie-France 6, place de Gobergeon 45160 OLIVET	24
--	----

Le Club Français
de l'Eurasier
présente
**La Régionale d'Elevage
MIGNIERES
Le 14 Juin 2025**

Chateau des Boulard
6 rue du Moulin - SPOIR 28630 MIGNIERES
JUGE : Mme GOGIBUS

08h00 - Ouverture des portes - Entrée
des chiens et contrôle vétérinaire
09h00 - Passage du TAN
10h00 - Début des jugements
13h00 - Table Espagnole
15h00 - Ring d'honneur : Couple, Paire,
Lot d'affixe, Lot de reproducteurs
18h00 - Sortie des chiens

10 % de remise
sur le CACS de
Mignières pour les
chiens engagés
sur la RE

Photographe sur place

 mylene.c.photo

Clôture des inscriptions le 30/05/2025
www.cedia.fr

